

**Communiqué de presse
12 février 2024**

Aux représentant.e.s des médias

La Ville de Genève lance un projet de cimetière « naturel »

La Ville de Genève a fait réaliser deux études portant sur la qualité des sous-sols dans les cimetières municipaux. Les recommandations qui en découlent seront mises en œuvre. Par ailleurs, un projet de quartier « naturel » sera lancé au cimetière de Châtelaine.

A la demande de la Ville de Genève, deux études ont été réalisées par des mandataires externes sur la qualité des sous-sols dans les cimetières municipaux. Le bureau Ecoservices a procédé à des analyses pédologiques (strates du sous-sol), microbiologiques, hydrogéologiques et à une étude de pollution. Le Centre universitaire romand de médecine légale a, lui, procédé à une analyse taphonomique (portant sur les facteurs génétiques, chimiques et physicochimiques de la dégradation des corps).

Il est apparu que les sous-sols, composés principalement d'argiles compacts, retenant l'eau, peu oxygénés et par conséquent pauvres en bactéries, peuvent influencer négativement le processus d'altération des défunt.e.s. Une problématique ancienne puisqu'elle fut mentionnée à la fin du XIXe siècle déjà dans les débats du Conseil municipal, lorsqu'il s'est agi de trouver le meilleur emplacement pour construire un nouveau cimetière. D'autres facteurs entrent également en ligne de compte, comme le choix des monuments funéraires, la transformation des corps liés aux progrès de la médecine ou encore la pollution inhérente aux activités humaines.

Le Conseil administratif de la Ville de Genève a décidé de mettre en place les principales recommandations des expert.e.s. A savoir : aérer les sous-sols par l'intégration de matériaux plus propices à l'altération des corps, interdire l'usage de pesticides par des tiers (déjà prohibés dans le cadre de l'entretien des espaces verts des cimetières municipaux depuis plus de 15 ans) pour l'entretien des tombes, privilégier la pose de monuments funéraires verticaux et, dans un nouveau carré d'inhumation au cimetière de Châtelaine, modifier la profondeur d'inhumation (1 mètre

20 au lieu de 1,7 mètre de profondeur). Il faut noter que la modification de la profondeur d'inhumation a fait l'objet d'une dérogation du Conseil d'Etat.

Les travaux en vue de la création de ce quartier « naturel » à Châtelaine débuteront à l'automne 2024 pour une inauguration prévue au printemps 2025. Une cinquantaine d'emplacements sont envisagés. Les personnes qui souhaitent y reposer ou leur famille s'engagent à respecter un certain nombre de principes : soins de thanatopraxie prohibés, port de vêtements biodégradables (coton, lin,...), taille réduite du monument, cercueil en bois indigène et non vernis, ornement avec des plantes indigènes et vivaces entretenues directement par le Service des espaces verts, pierres tombales provenant de Suisse ou des pays limitrophes.

« Les résultats de ces études étaient attendus non seulement à Genève, mais ailleurs en Suisse, car il s'agit d'une problématique ancienne et largement répandue », a souligné **Christina Kitsos**, Vice-présidente du Conseil administratif de la Ville de Genève, en charge du Département de la cohésion sociale et de la solidarité. « Le quartier naturel du cimetière de Châtelaine constitue un projet novateur en phase avec les problématiques rencontrées de qualité des sous-sols, mais aussi avec la volonté d'organiser des funérailles plus respectueuses de l'environnement et du cycle de la vie. »

Pour **Alfonso Gomez**, Maire de Genève, en charge du Département des finances, de l'environnement et du logement, « le caractère très minéral des cimetières et les pratiques actuelles montrent leurs limites. Donner plus de place à la végétation et repenser l'aménagement des cimetières permettra aux employé.e.s de travailler dans de meilleures conditions et aux défunt.e.s, ainsi qu'à leur famille, de bénéficier d'un lieu de mémoire et de recueillement connecté à la nature et au vivant. »

Contacts

Christiane Pasteur
Adjointe de direction en charge de la communication
Département de la cohésion sociale et de la solidarité
T. 022 418 49 22 / 076 358 73 86
christiane.pasteur@ville-ge.ch

Anne Bonvin Bonfanti
Conseillère de direction en charge de la communication
Département des finances, de l'environnement et du logement
T. 022 418 22 43 / 079 594 14 92
anne.bonvin-bonfanti@ville-ge.ch